

VITROLLES - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL35-25

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 08/12/2025

Objet : SUBVENTION AVES

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 19/12/2025

Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : 35 25 SUBVENTION AVES.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20251208-DEL35-25-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 19/12/2025

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 8 décembre 2025

DELIBERATION N° 35/2025

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame CZURKA Maryline, Madame DESCLOUX Odette, Monsieur OULIE Gérard, Madame RAFIA Kadjia, Madame SAHUN Véronique, Madame THIBAUT Marie-Thérèse, Madame TOSAN Christine, Madame DESSI Judith, Madame LIZEE Anne-Christine, Madame INFANTES Maryline, Madame REVOL Mylène.

Absents excusés : Monsieur GACHON Loïc, Monsieur PORTE Henri-Michel, Madame RIOUAL Françoise, Madame HAMOU THERREY Bernadette, Madame RAGO Monique.

Absent : Monsieur SANCHEZ Philippe.

C.A. en exercice : 17Présents : 11 Votants : 12

Date de convocation : 28/11/2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11 (onze).

Le nombre de votants est arrêté à 12 (douze) voix, Madame RAGO Monique donne pouvoir à Madame DESCLOUX Odette.

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'AVES

Vu le code général des collectivités territoriales.
Vu le code de l'action sociale et des familles.
Vu les conventions ci-après annexées.

Considérant que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Dans

ce cadre, le CCAS soutient les associations intervenant sur le champ social et de la solidarité.

Considérant que plusieurs associations ont fait une demande de subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2025.

Considérant les actions menées en partenariat avec le CCAS en 2024 et les éléments de bilan, Madame la Vice-Présidente propose :

- **D'attribuer** pour l'année 2025 :
Une subvention de 4 500 € à l'AVES pour le projet « Point d'Appui – accès aux droits des étrangers » en complémentarité des subventions de la Ville et des partenaires du Contrat de Ville. Cette action d'un coût global de 32 710€ consiste à proposer une aide spécifique à toute personne confrontée à une problématique liée à son statut d'étranger, ou relevant de difficultés linguistiques, cette action contribue ainsi à l'accès aux droits de tous. L'action complémentaire aux missions du CCAS se déroule sur 12 mois à raison de 3 demi-journées de permanence par semaine au sein des locaux du Centre social Le Bartas et à la Maison du Droit – Antenne de Justice de Vitrolles. Le Point d'appui a accompagné 900 personnes en 2024 dont la plupart sont issues des quartiers prioritaires.
- **D'approuver** l'attribution de la subvention suivante :
4 500 € à l'AVES.

Mme THIBAUT et Mme REVOL se déportent au vu de leur statut au sein de l'association portant ainsi le nombre de votant à 10 voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, approuve la subvention à l'unanimité des membres restant.

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement 2025 du CCAS sur la ligne 65748

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la présente délibération ainsi que les conventions afférentes.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

